

# Glyfos® Total

Désherbage total en zones non cultivées  
360 g/L de Glyphosate

**Glyfos Total est un herbicide foliaire, non sélectif, à action systémique, agissant sur la majorité des mauvaises herbes annuelles et vivaces**

- **Glyfos Total** est homologué pour le désherbage total en zones non cultivées P.J.T / D.T, abords des routes et autoroutes, rails de sécurité, voies ferrées, zones industrielles telles que stations électriques, dépôts pétroliers et gaziers, usines, pieds de clôtures et abords de bâtiment.
- **Glyfos Total** est prêt à l'emploi, son efficacité est optimale sans ajout de surfactant.
- **Glyfos Total** est à l'abri du lessivage 3 à 5 heures après le traitement.

## Conditions d'utilisation

- Vérifier le bon état de votre pulvérisateur et l'étalonner avant toute utilisation.
- Traiter par temps calme.  
=> *si les feuilles sont constamment en mouvement, le traitement est fortement déconseillé.*
- Traiter en conditions poussantes et lorsque l'hygrométrie est la plus élevée.
- Ne pas traiter par temps de pluie, sur plantes gelées ou avec de la rosée.
- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux.

## Doses maximales autorisées

	Zones perméables	Zones imperméables
Flore facile Graminées /dicotylédones Annuelles et bisannuelles	5 l/ha Soit 2,5 % du volume d'eau*	5 l/ha par taches Soit 2,5 % du volume d'eau*
Flore difficile Vivaces	8 l/ha par taches Soit 4 % du volume d'eau*	

\* pour un volume d'eau de 200 l/ha soit 20 litres pour 1000 m<sup>2</sup>

Se reporter à l'étiquette pour le détail des doses par flore et cas particuliers

**Par avis du ministère de l'agriculture (Journal Officiel du 08/10/2004)**

- Quantité maximale autorisée par an : zones imperméables = 4 l/ha/an, équivalent, pour une surface imperméable colonisée à hauteur de 10 %, à une possibilité de 5 traitements maximum par an - zones perméables = 8 l/ha/an.
- Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés\* possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé.
- Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.
- Le traitement par taches est obligatoire lorsque le type de couverture végétale, la nature du sol ou le revêtement l'impose.

\* Procéder à un test préalable pour valider la compatibilité du mélange.

 **CHEMINOVA**  
HELPING YOU GROW

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI**